



CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL  
**JEAN BEDET**  
5, Square Emile Richerd  
38630 LES AVENIERES VEYRINS THUELLIN  
☎ 04.74.33.73.11

mail : [accueil@centresocialjeanbedet.fr](mailto:accueil@centresocialjeanbedet.fr)

---

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2019 2020**

### **Accompagnement à la scolarité**

#### **LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN**

##### **Objectifs :**

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté pour l'enfant
- Amener l'enfant à être de plus en plus autonome
- Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux environnements, de nouvelles personnes et de nouvelles activités.
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Favoriser l'implication des parents dans la vie de leur(s) enfant(s).
- Permettre à l'enfant de devenir responsable.

##### **1 –l'accompagnement à la scolarité : présentation du service**

- L'objectif de ce temps de travail n'est pas d'effectuer un soutien scolaire où l'on reprend les bases acquises par l'enfant, mais de permettre à chacun d'apprendre à s'organiser dans son travail, d'être ordonné, autonome et de réaliser les devoirs donnés par l'enseignant
- Ceci dans le but de faciliter et de préparer au mieux le passage dans la classe supérieure ou la transition primaire/collège
- Ce temps n'est pas non plus une "garderie" et la présence de chacun correspond à un réel besoin. Celui-ci n'est pas forcément dû à des difficultés scolaires mais peut être lié à d'autres difficultés.
- L'enfant a la possibilité de participer à des activités proposées ou simplement de prendre du temps pour jouer ou lire.

##### **2 – Organisation :**

Les enfants viennent **deux jours par semaine**, fixés avec les familles lors de l'inscription.

**Horaires :** accueil lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 18 H 30

**Lieu :** - Maison des Associations (ancienne école du champ de Mars) aux Avenières, pour les enfants scolarisés aux écoles de Buvin, Ciers et Curtille.

- Groupe scolaire de Veyrins-Thuellin pour les enfants scolarisés à Veyrins-Thuellin

- Attention, les soirs où votre enfant est au soutien scolaire, il ne sera pas pris en charge à l'accompagnement à la scolarité.

Pour le bon fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité il est nécessaire que certains points soient respectés :

- **L'accueil des parents** se fait de 18 heures à 18 heures 30.
- **Retard ou empêchement exceptionnel**, il est obligatoire de **prévenir en téléphonant au centre social**. Il est important de communiquer le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant (l'animateur vérifiera son identité)
- Si un enfant reste après 18 h 30 sans que l'animateur en soit averti et après échec de contact avec les parents ou toute personne autorisée à prendre en charge les enfants, elle pourra prévenir la Gendarmerie qui se chargera de rechercher les parents.

- **Absences** : l'animateur doit être averti en cas d'absence de votre enfant. En effet, les enfants inscrits sont attendus au car (pour ceux qui arrivent des écoles de Curtille et de Buvin) et dans la cour de l'école par les animateurs. L'accompagnement à la scolarité n'est pas une garderie, nous comptons sur vous pour que votre enfant participe régulièrement.

**Au bout d'un mois d'absence non justifiée, l'enfant sera désinscrit de l'aide aux devoirs afin que sa place soit attribuée à un enfant sur liste d'attente.**

### **3- Paiement :**

« L'accompagnement à la scolarité » est une activité à l'année, payable au trimestre. En début d'année il vous sera demandé trois chèques encaissés au début de chaque trimestre.

### **4 – L'équipe de l'accompagnement à la scolarité :**

- Trois animateurs permanents qui se répartissent entre les deux sites
- Un groupe de bénévoles

### **5 – Fonctionnement**

- **Les relations parents/animateurs** : elles sont indispensables pour un bon suivi des enfants. Vous pouvez nous rencontrer tout au long de l'année à la fin de l'accompagnement à la scolarité. De plus nous mettons en place deux rencontres annuelles, la première pour présenter le fonctionnement et les objectifs de l'année, la seconde pour le bilan.
- **Tout au long de l'année des projets ludo éducatifs seront proposés** : sorties culturelles, participation à un concours d'histoires courtes, venue de conteurs, musiciens.
- Une fois par semaine une séance sera organisée différemment autour d'activités telles que cuisine, orientation, nature, jeux, théâtre ... Ces séances permettront aux enfants d'appréhender des notions de calcul, de compréhension, d'expression ... de manière moins scolaire.

Numéro portable sur lequel vous pouvez joindre l'animateur pour les urgences uniquement :

**Les Avenières : 06.38.36.31.96**

**Veyrins : 06.32.90.92.51**